



MAISON EN INDIVISION OCCUPEE PAR 2

Par **NIMA63**, le **19/08/2011** à **15:16**

Bonjour

La maison familiale est en indivision (7 enfants) et celle-ci est occupée par ma mère (92 ans) qui en a l'usufruit.

Cependant, depuis 3 ans un des enfants l'occupe aussi à titre gracieux. Au départ, c'était juste pour dépannage après son divorce.... Il a fait des travaux sans demander aux autres indivisaires leur accord - Depuis un mois il occupe la totalité d'un étage de cette maison, il refait encore des travaux et tout cela en nous ignorant, et si nous demandons des explications il prétend que seule notre mère (92 ans) peut le mettre dehors, se met en colère et nous envoie promener.

Ma question : Pouvons nous le mettre dehors ?

Merci de votre réponse, car cet intrus a mis la pagaille dans la famille depuis son arrivée dans cette maison et je souhaite retrouver l'entente avec mes autres frères et sœurs, que nous avions avant tout cela!

Merci à vous tous

Par **Domil**, le **19/08/2011** à **18:57**

Votre mère a l'usufruit, elle héberge qui elle veut, ça ne regarde pas les nus-proprétaires.